

-  Principe de découpage foncier
-  Principe de liaison véhicule
-  Principe de liaison douce
-  Lot 1 : Foncier réhabilitation existant
-  Lot 2 : Foncier démolition reconstruction
-  Lot 3 : Foncier revenant à la Ville
-  Marge de discussion ouverte pour fixer la limite foncière
-  Accès apothicairerie
-  Possibilité de créer un accès VL privatif entre les 2 lots
-  Possibilité de créer un accès piéton privatif (entre les 2 lots et à travers l'HD (traboule))
-  Création d'une passerelle

